

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOT



SÉANCE DU CONSEIL DU 11 AVRIL 2013

L'an deux mil treize, le onze avril à vingt heures trente, les membres du conseil de la Communauté de Communes CAZALS-SALVIAC dûment convoqués se sont réunis à la mairie de Marminiac, sous la présidence de M. André BARGUES, Président.

Nombre de membres en exercice : quarante-trois.

Date de convocation : 4 avril 2013.

Présents : Mesdames BESSIERES Rosette, BLANC Madeleine, DELPECH Anne-Marie, DRUET Hélène, FIGEAC Mireille, MAZEAU Claudine, MONTHUS Marie-Jeanne, VIGNAUD Fabienne, et Messieurs ALAZARD Laurent, ANNÈS Jean, ASTORG Jean-Claude, AUBRY Richard, BARGUES André, BESSOU Jacques, BLADIÉ Germain André, BOUSCASSE Yvon, CAMBOU Francis, COSTES Serge, CUMER René, CUROUX Dominique, DUPUY Jacques, FAUCON Alain, GUILLOTEAU Gilles, LAFON Joël, LAVAL Gérard, LAVILLE Christian, MALEVILLE Bernard, MARTIN Thierry, PAUL Marcel, PÉRIÉ Pascal, PUGNET Charles, RENAUX Alain, ROUX Jacques, THEULET Christian, TOURON Bruno, VAYSSIÈRES André, VILARD Gilles.

Absents : CABANEL Jean-Pierre, FIGEAC Michel (pouvoir à Mme BLANC), GRINFAN Nadine, LAFAGE Laurent (pouvoir à M. AUBRY), LAVERGNE Christian, MARTEL Jean-Luc (pouvoir à M. BARGUES).

Monsieur ALAZARD Laurent a été élu secrétaire de séance.

N° 13.1104.01 - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD-BOURIANE

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2012 de la Communauté de communes Sud-Bouriane ;

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 ;

Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **442 974,72 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget principal de la Communauté de communes Cazals-Salviac :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	110 089,44 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	-167 512,91 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/12

Solde d'exécution de l'exercice	114 237,11 €
Solde d'exécution cumulé (001 D)	- 53 275,80 €

RESTES A REALISER AU 31/12/12

Dépenses d'investissement	-220 742,00 €
Recettes d'investissement	73 116,00 €
Solde	-147 626,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/12

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 53 275,80 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-147 626,00 €
Besoin de financement total	-200 901,80 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	332 885,28 €
Résultat antérieur	110 089,44 €
Total à affecter	442 974,72 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2013)	-200 901,80 €
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2013)	- €
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2013 (ligne 002)	242 072,92 €

- MÊME SÉANCE -

N°13.1104.02 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SALVIAC

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2012 de la Communauté de communes du Pays de Salviac ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 ;
Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **434 162,75 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit au budget principal de la Communauté de communes Cazals-Salviac :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 96 523,34 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/12

Solde d'exécution de l'exercice	- 35 149,64 €
Solde d'exécution cumulé (001 D)	-131 672,98 €

RESTES A REALISER AU 31/12/12

Dépenses d'investissement	-437 870,00 €
Recettes d'investissement	378 413,00 €
Solde	- 59 457,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/12

Rappel du solde d'exécution cumulé	-131 672,98 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 59 457,00 €
Besoin de financement total	-191 129,98 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	434 162,75 €
Résultat antérieur	- €
Total à affecter	434 162,75 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2013)	-191 129,98 €
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2013)	- €
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2013 (ligne 002)	243 032,77 €

- MÊME SÉANCE -

N°13.1104.03 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 – BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE ET RÉSEAU DE CHALEUR

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2012 du budget annexe chaufferie et réseau de chaleur ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 ;
Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **811,62 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	2 841,94 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	34 807,48 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/12

Solde d'exécution de l'exercice	- 3 164,77 €
Solde d'exécution cumulé (001 R)	31 642,71 €

RESTES A REALISER AU 31/12/12

Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	- €
Solde	- €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/12

Rappel du solde d'exécution cumulé	31 642,71 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- €
Excédent de financement total	31 642,71 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	- 2 030,32 €
Résultat antérieur	2 841,94 €
Total à affecter	811,62 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2013)	- €
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2013)	- €
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2013 (ligne 002)	811,62 €

- MÊME SÉANCE -

N° 13.1104.04 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 – BUDGET ANNEXE MULTIPLE RURAL

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2012 du budget annexe chaufferie et réseau de chaleur ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 ;
Constatant que le compte financier fait apparaître un excédent d'exploitation de **8 241,66 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	5 549,94 €
Résultat d'investissement antérieur reporté	- 2 278,97 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/12

Solde d'exécution de l'exercice	763,62 €
Solde d'exécution cumulé (001 D)	- 1 515,35 €

RESTES A REALISER AU 31/12/12

Dépenses d'investissement	- €
Recettes d'investissement	- €
Solde	- €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/12

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 1 515,35 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement total	- 1 515,35 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	2 691,72 €
Résultat antérieur	5 549,94 €
Total à affecter	8 241,66 €

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2013)	-	1 515,35 €
2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP2013)		- €
3/ Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2013 (ligne 002)		6 726,31 €

- MÊME SÉANCE -

**N°13.1104.05 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2012 – BUDGET ANNEXE
TRANSPORT**

Le conseil de communauté, après avoir entendu et approuvé le compte financier de l'exercice 2012 du budget annexe chaufferie et réseau de chaleur ;
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012 ;
Constatant que le compte financier fait apparaître un déficit d'exploitation de **22,50 €** ;

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté	-	€
--	---	---

Résultat d'investissement antérieur reporté	-	€
---	---	---

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/12

Solde d'exécution de l'exercice	-	€
---------------------------------	---	---

Solde d'exécution cumulé	-	€
--------------------------	---	---

RESTES A REALISER AU 31/12/12

Dépenses d'investissement	-	€
---------------------------	---	---

Recettes d'investissement	-	€
---------------------------	---	---

Solde		<hr/>	- €
-------	--	-------	-----

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/12

Rappel du solde d'exécution cumulé	-	€
------------------------------------	---	---

Rappel du solde des restes à réaliser	-	€
---------------------------------------	---	---

Besoin de financement total		<hr/>	- €
-----------------------------	--	-------	-----

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	-	22,50 €
------------------------	---	---------

Résultat antérieur	-	€
--------------------	---	---

Total à affecter		<hr/>	- 22,50 €
------------------	--	-------	-----------

AFFECTATION

1/ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068 / BP 2013)	-	€
--	---	---

2/ Affectation complémentaire en Réserves (compte 1068 / BP 2013)	-	€
---	---	---

3/ Déficit de fonctionnement à reporter au BP 2013 (ligne 002)	-	22,50 €
---	---	----------------

- MÊME SÉANCE -

N°13.1104.06 – VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS EXERCICE 2013

Le Président donne connaissance de l'état de notification des bases d'imposition pour l'année 2013, de la taxe d'habitation, des deux taxes foncières et de la cotisation foncière des entreprises (CFE). Le produit fiscal à taux constant serait de 1 492 942 euros mais comprend un prélèvement par l'Etat pour alimenter le Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) d'un montant de 194 497 euros. Le Président indique que le produit nécessaire à l'équilibre du budget s'élève à 1 397 356 euros, hors TEOM. Les allocations compensatrices s'élèvent à 62 228 euros et le produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée (CVAE)

s'élève à 36 683 euros. Compte tenu de ces éléments, le Président propose de fixer les taux de la nouvelle communauté par application des taux moyens pondérés de 2012 des deux communautés de communes, sans variation.

Le Président indique que les bases relatives à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) s'élèvent à 4 885 379 euros. Il précise que la TEOM doit générer un produit de 504 660 euros pour assurer le service et propose de maintenir le taux à 10,33 % pour 2013.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de voter la somme de 1 492 942 euros, en tant que produit fiscal attendu des TH, TF et CFE en 2013, compte tenu du montant nécessaire à l'équilibre du budget soit 1 397 356 euros, du montant du prélèvement au titre du FNGIR, du produit de CVAE et des allocations compensatrices ;
- de fixer les taux 2013 des quatre taxes directes locales par application des taux moyens pondérés de 2012 des deux communautés de communes, sans variation, soit :

	Taux moyens pondérés 2012	2013
Taxe d'habitation (TH)	10,93 %	10,93 %
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	9,91 %	9,91 %
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	82,43 %	82,43 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	17,66%	17,66%

- de voter la somme de 504 660 euros en tant que produit de TEOM attendu en 2013 et de maintenir le taux de TEOM à 10,33 %.

- MÊME SÉANCE -

N°13.1104.07 – CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2013/2014 ET DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE À LA DRAC MIDI-PYRÉNÉES

Le Président rappelle aux membres du conseil de communauté que des artistes sont accueillis en Résidence au Foyer de Marminiac depuis la saison 2011/2012. Il indique que l'action initiale a donné lieu à une évaluation positive des partenaires impliqués (éducation nationale, maison de retraite, participants et acteurs culturels concernés) et qu'à la suite, un Contrat Local d'Éducation Artistique a été conclu avec la DRAC Midi-Pyrénées pour la période 2012-2015. L'accueil pour la saison 2012/2013 est actuellement en cours. Le Président rappelle que cette action a été rendue possible avec l'aide financière apportée par la DRAC Midi-Pyrénées ; il propose de renouveler l'action pour la saison 2013/2014 et de solliciter le partenariat de la DRAC Midi-Pyrénées à hauteur de 15 000 €.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- sollicite l'aide financière de la DRAC Midi-Pyrénées à hauteur de 15 000 € pour la saison 2013/2014 dans le cadre de la 2^{ème} année du Contrat Local d'Éducation Artistique;
- charge le Président ou son représentant de toutes les démarches nécessaires.

- MÊME SÉANCE -

N°13.1104.08 – PRÊT DE MATÉRIEL À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le Président indique aux membres du conseil de communauté qu'il a été saisi d'une demande de prêt de 40 m2 de plancher par la Communauté de communes Quercy-Bouriane pour le 25 mai 2013.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré, à 4 voix contre et 7 abstentions, décide de prêter à la Communauté de communes Quercy-Bouriane les 40m2 de plancher demandés, sous réserve que la Communauté de communes Quercy-Bouriane fasse son affaire des manutentions induites (retrait et retour du matériel au Sartrou).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé les membres présents.

Date	n°	Objet	FOLIO
11/04/13			
13.1104.	01	Affectation du résultat 2012 - Budget principal de la Communauté de communes Sud-Bouriane	2013-63
13.1104	02	Affectation du résultat 2012 - Budget principal de la Communauté de communes du Pays de Salviac	2013-64
		BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2013	BP 2013
13.1104	03	Affectation du résultat 2012 - Budget annexe Chaufferie et réseau de chaleur	2013-64
		BUDGET ANNEXE 2013 Chaufferie et réseau de chaleur	BP 2013
13.1104	04	Affectation du résultat 2012 - Budget annexe Multiple rural	2013-65
		BUDGET ANNEXE 2013 Multiple rural	BP 2013
13.1104	05	Affectation du résultat 2012 - Budget annexe Transport	2013-66
		BUDGET ANNEXE 2013 Transport à la demande	BP 2013
13.1104	06	Vote des taux des impôts directs exercice 2013	2013-66
13.1104	07	Contrat Local d'Éducation Artistique 2013/2014 et demande de participation financière à la DRAC 31	2013-67
13.1104	08	Prêt de matériel à la Communauté de communes Quercy-Bouriane	2013-67